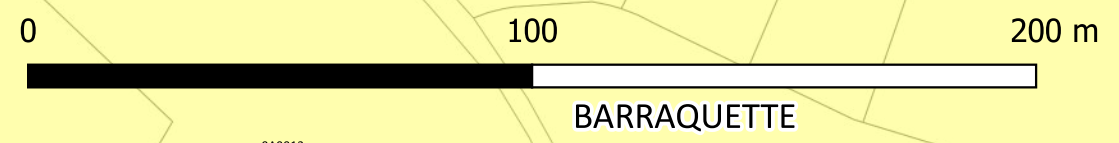


N°	Objet	Destinataire	Superficie (ha)
ER 1	Création d'un espace public (et équipements et aménagements connexes), chemin de la Candoule	Commune	0,21
ER 2	Élargissement de voirie et création de stationnements publics, rue des écoles	Commune	0,08
ER 3	Création d'un parc de stationnement public (et équipements connexes) et/ou d'un équipement public, chemin de Gajanet	Commune	0,04
ER 4	Régularisation/acquisition de voirie ouverte à la circulation publique, chemin de la Candoule	Commune	0,26
ER 5	Création d'un espace vert public	Commune	0,05



Légende

- Zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Zone urbaine (U)
- Zone agricole (A)
- Zone naturelle (N)

Prescriptions graphiques du règlement

- Emplacements réservés
- Périmètres soumis à des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Servitudes de mixité sociale
- Périmètre de protection de captage qui ne fait pas l'objet d'une DUP
- Protection de itinéraires de promenades et de randonnées
- Cheminement piéton à maintenir

Marge de recul le long des voiries départementales

- Réseau de liaison - 25 m
- Réseau de proximité - 15 m

Prescriptions écologiques

- Préservation des ripisylves
- Préservation des zones humides

Protections paysagères

- Protections paysagères
- Protection d'arbres remarquables
- Arbres remarquables

Protections visant à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier certains éléments pour des motifs d'ordre culturel, historique, ou architectural

- Protection d'éléments de patrimoine bâti

Informations complémentaires

- Bâti agricole
- Bâtiment non cadastré (Janvier 2026)
- Bâtiment (PCI Express 09-2025)
- Parcelle cadastrale (PCI Express 09-2025)



Département du Gard (30)
Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.3 : Règlement graphique – Plan Gajan

Echelle : 1/2 000^{ème}



Révision générale du PLU approuvée le : 10/02/2026

SAHEL Aspic
Avenue de la Chapelle
95 200 MUREUX
Tél : 04 32 45 51 80
contact@aspic.fr
www.aspic.fr

